

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social  
des Pyrénées-Orientales**

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, à 9 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
02/04/24 – 09.	Vente à l'association Joseph Sauvy de l'unité de production culinaire d'Elne

**représentants des conseillers départementaux :**

**Titulaires présents :** Lola BEUZE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Michel GARCIA, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

**Suppléants présents :** Marie-Edith PERAL, Marc PETIT.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Dominique ANDRAULT, Marc BIANCHINI, Alain GOT, Raymond LEMORT.

**Suppléants présents :** Valérie FRANCO, Maya LESNE, Sylvie TORRES.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Nicolas GARCIA, Georges GUARDIA, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Raymond PLA, Josette PUJOL.

**Vu** la délibération du Comité syndical de l'UDSIS en date du 20 novembre 1991 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune d'Elne en date du 23 décembre 1991 ;

**Vu** l'acte de vente (dossier n°13157) validé par le vendeur en date du 17 février 1992 et par l'acquéreur en date du 25 février 1992 ;

**Vu** la délibération du Comité syndical n°15/12/23-15 en date du 15 décembre 2023 ;

**Vu** les rapports d'évaluation de Systra (missionné par le Département des Pyrénées-Orientales) et de deux agences immobilières.

**Le Président,**

**Rappelle** que l'UDSIS est propriétaire d'un ensemble immobilier – sis Rue Lavoisier 66200 ELNE – d'une superficie de 4 441 m<sup>2</sup>.

Cet ensemble immobilier est situé dans le lotissement communal « Zone d'activités industrielles III », Lot 15 (parcelle cadastrée 1 390 section C), Lot 16 (parcelle cadastrée 1 391 section C), Lot 17 (parcelle cadastrée 1 392 section C).

Il se compose d'un bâtiment en rez-de-chaussée à usage de bureaux et vestiaires (140 m<sup>2</sup>) et de zones de production culinaire (450 m<sup>2</sup> dont 342 m<sup>2</sup> en froid). Il compte également des extensions extérieures attenantes (stockage et locaux machines 28 m<sup>2</sup>), ainsi qu'un garage, local « GE » et local cuve fioul pour environ 100 m<sup>2</sup>.

Cet ensemble immobilier lui a été cédé gratuitement en 1992 par la commune d'Elne, en vue de la construction d'une cuisine centrale en liaison froide.

Le 15 décembre dernier, le Comité syndical, constatant que cet ensemble immobilier n'a pas vocation à être utilisé après la mise en service de la future unité de production culinaire Millas 2, a prononcé sa désaffectation, son déclassement du domaine public et a autorisé sa cession, sur le principe d'une vente de gré à gré, à l'association Joseph Sauvy, intéressée pour ses besoins propres.

**Considère** que la proposition de l'association Joseph Sauvy, premier partenaire médico-social du Département, est satisfaisante. Le prix de vente de 1 200 000 € est réparti comme suit : 535 467.63 € au titre de l'immobilier (foncier bâti) et 664 532.37 € au titre du mobilier (équipements et matériels laissés sur site).

**Précise** que l'UDSIS établira l'acte de cession auprès de l'Office notarial Maître Caroline CARDOS (73 C Avenue Jean Jaurès – 66270 LE SOLER). Les intérêts de l'association Joseph Sauvy sont représentés par Maître DE BESOMBES.

**Précise** enfin que les deux parties se sont entendues sur une vente courant 2<sup>ème</sup> semestre 2024 (selon la date de livraison de la nouvelle cuisine Millas 2). Les frais de notaire sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Le montant de cette vente sera inscrit au chapitre 024, correspondant aux produits des cessions d'immobilisations.

#### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :**

- **Réitérer** le principe de la vente en l'état du bien sis Rue Lavoisier 66200 ELNE courant 2<sup>ème</sup> semestre 2024, sous condition suspensive de la mise en service de la future unité de production culinaire située à Millas (zone artisanale Las Palaus, avenue Hermès) envisagée au plus tard le 31 décembre 2024,
- **Accepter** l'offre d'achat de l'association Joseph Sauvy, **la SCI Cayrou se portant acquéreur de l'immobilier évalué à 535 467.63 € et l'Atelier de Restauration Roussillonnais se portant acquéreur du mobilier évalué à 664 532.37 €,**
- **Autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte de l'UDSIS, tout avant-contrat ainsi que l'acte de vente définitif à conclure avec les deux acquéreurs susvisés, et tout document se rapportant à ce dossier,
- **Autoriser** le Président à régler toute somme lui incombant en qualité de vendeur,
- **Inscrire** le montant de cette vente au chapitre 024, correspondant aux produits des cessions d'immobilisations.

Ainsi fait et délibéré à THUIR, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président de l'U.D.S.I.S.

Jean ROQUE

